

Le Montierois

Janvier Février Mars 2015

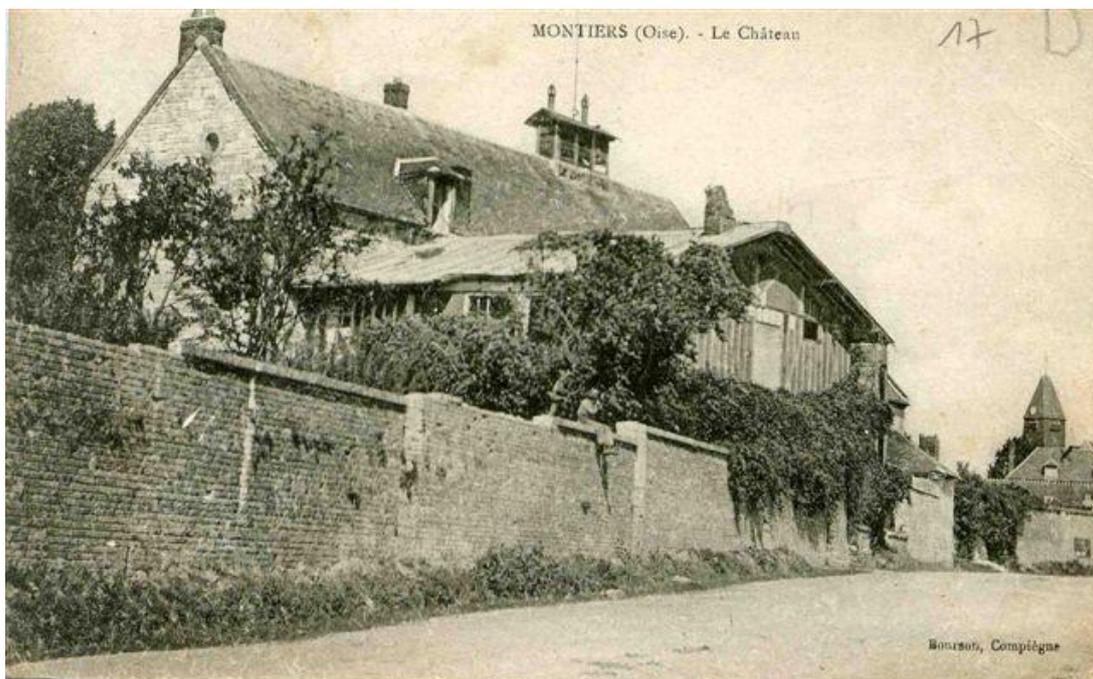
03.44.51.76.61

mairiemontiers@wanadoo.fr

<http://www.mairie-montiers.fr/>



Xavier Deneufbourg et les membres du conseil municipal
vous adressent tous leurs vœux de bonheur,
de santé, et de réussite
pour l'année 2015.



Informations de la commune

○ *Au dernier conseil municipal :*

Recrutement d'un agent recenseur.

Carte communale ou Plan Local d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'opter pour étudier la mise en place d'une carte communale ou d'un PLU.

Compte rendu de la réunion « les Hirondelles ».

Comité des fêtes : Compte rendu de la création du comité des fêtes.

Voyage des CM1/CM2 : Les représentants des parents d'élèves mettent en place des actions en faveur des élèves de CM1/CM2 afin de faire diminuer le prix du voyage aux familles.

La prochaine action consiste en une représentation théâtrale.

Les parents solliciteraient une salle des fêtes (soit celle de La Neuville-Roy, soit celle de Montiers) un dimanche après-midi.

0 Recensement 2015 :

<http://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/accueil>

A quoi ça sert le recensement :

Le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies.

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou déterminer les moyens de transports à développer sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...) Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

Se faire recenser est un geste civique, utile à tous.

| | | |
|---------------------------------|-----------------------|----------------|
| <u>Coordonnateur communal</u> : | Mme Catherine Vincent | 06 41 94 12 84 |
| <u>Agent recenseur</u> : | Mr Louis Outrequin | 06 19 92 40 74 |

Agenda

Collecte du recensement : **du 15 janvier au 14 février 2015**

Comment ça se passe ?

Un agent recenseur se présentera à votre domicile muni de sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire. Vous pourrez alors décider avec lui du mode d'enquête,

- soit *en ligne*, il vous remettra alors vos codes d'accès,

- soit *sur papier*, l'agent repassera ensuite pour récupérer votre formulaire.



Toutes vos réponses sont confidentielles.

Elles sont transmises à l'INSEE et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Merci d'avance de réserver un bon accueil à l'agent recenseur.

Lettres aux habitants :

Cette lettre, remise dans vos boîtes aux lettres en semaine 2, est personnelle, et vous propose deux choix pour le recensement.

- **Déclaration en ligne**, solution la plus simple et rapide.

Lors de la collecte l'agent recenseur vous remettra une notice où se trouvent les informations nécessaires, un code d'accès au service et un mot de passe. Vous allez sur le site www.le-recensement-et-moi.fr et vous cliquez sur "le recensement en ligne, c'est ici".

Les personnes intéressées pourront se rendre en mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat (mardi et samedi), ou sur rendez-vous, pour établir leur déclaration en ligne à l'aide de l'agent recenseur ou du coordonnateur communal.

The screenshot shows the INSEE website interface. At the top, there are browser tabs and the URL 'www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/accueil'. Below the header, there are navigation links: 'A QUOI ÇA SERT ? | COMMENT ÇA MARCHE ? | ET POUR MOI ? | ETUDIANTS | ESPACE COMMUNES | ESPACE PRESSE'. The main content area is divided into three columns:

- À QUOI ÇA SERT ?**: Explains the purpose of the census (e.g., opening a creche, installing a shop, etc.) and includes a 'Pour en savoir plus' link.
- COMMENT ÇA MARCHE ?**: Explains the process (agent recruitment, questionnaire distribution, data analysis) and includes a 'Pour en savoir plus' link.
- ET POUR MOI ?**: A section for online participation. It includes a search form for 'Suis-je recensé(e) cette année ?' with a 'Rechercher' button. Below the form, it says 'Nouveau : vous avez la possibilité de répondre par internet.' A red circle highlights a button that says 'LE RECENSEMENT EN LIGNE, C'EST ICI', with a blue arrow pointing to it.

At the bottom, there are links for 'Vos questions | Les résultats | Quiz | Plus d'informations sur le site de l'Insee | Mentions légales | Plan du site | Homologation | Accessibilité' and the INSEE logo.

Vous utilisez le code d'accès et le mot de passe remis par l'agent recenseur, puis vous saisissez les informations renseignées par l'agent recenseur concernant votre logement, ensuite vous vous laissez guider.

Vos données sont confidentielles

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Merci pour votre participation !

Code d'accès

Mot de passe

Si vous avez perdu la notice ou si vous n'arrivez pas à vous connecter, contactez votre agent recenseur ou votre mairie.

0 Déclaration sur document papier

Dans ce cas, l'agent recenseur vous remettra une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre logement quel que soit leur âge ainsi qu'une notice d'information sur le recensement. Lorsque ceux-ci sont

remplis et **signés**, ils doivent être remis à l'agent recenseur par vous-même (qui vient les récupérer à un moment convenu avec vous), ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc...) Vous pouvez aussi les retourner à la mairie ou à la direction régionale de l'INSEE au plus tard pour le 14 février 2015.

Lisez et remplissez lisiblement les questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur.

Pour bien remplir le questionnaire :

| A faire | A ne pas faire |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- J'utilise un stylo à bille noir ou bleu- J'écris très lisiblement,- Je coche la case qui convient,- Je note un chiffre par case | <ul style="list-style-type: none">- Je n'utilise ni crayon à papier ni blanc correcteur,- Je ne raye pas les autres cases, même si je ne suis pas concerné(é) par la question,- Je ne plie pas mes questionnaires |

Important : Pensez à bien remettre le questionnaire à la date indiquée par mon agent recenseur.

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'INSEE : www.insee.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

0 L'église de Montiers : Pourquoi un échafaudage ?



Suite aux dégâts occasionnés sur le clocher de l'église de Montiers, par la tempête du début de l'année 2014, les assurances ont débloqué les fonds afin de lancer les travaux de réfection.

Les travaux de restauration de l'église Saint-Sulpice vont commencer au cours du 1^{er} trimestre 2015 ;

Ces travaux portent sur :

- La maçonnerie,
- La couverture, charpente
- Les décors peints.



0 *Voisins vigilants :*

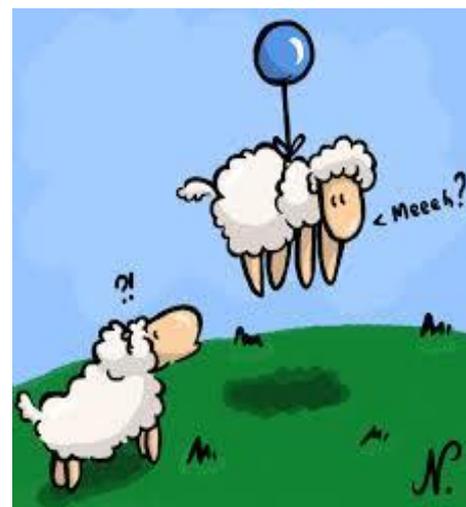
Suite à la réunion avec la gendarmerie, la liste des personnes volontaires vient d'être validée par la brigade de Saint-Just-en-Chaussée, reste maintenant l'acceptation de celle-ci par le sous préfet.

A noter, cette liste est encore modifiable.

0 *Crèche du village :*

Attention le mouton de la crèche a quitté la bergerie pour une destination inconnue. Nous rappelons à ses nouveaux propriétaires que celui-ci n'est pas comestible...

Si toutefois vous l'apercevez, n'hésitez pas à le ramener en mairie. Nous vous remercions d'avance.



0  *Tri sélectif :* 

Le conseil municipal déplore l'incivisme de certaines personnes utilisant les containers de tri sélectif de la commune, ceux-ci laissant leurs poubelles non triées jetées au sol.

La personne prise en flagrant délit est passible d'une amende de la communauté de commune.



Etat civil 2014:

0 Mariages :

07/06 : Cassu Dominique et Fernez Yoann

21/06 : Sans Eric et Fouz Karine

28/06 : Gossent Adrien et Thiery Prisca

27/09 : Coelho Thierry et Vorillon Pauline



0 Naissances :

20/01 : Gossent Logann

15/04 : Petit Eleonore

22/04 : Vivies Wylona

24/05 : Dumoulin Lucie

25/05 : Tonon Sandrine



0 Décès :

19/01 : Ridard Georges

25/10 : Vandendaele yvonne





Agenda

- Lundi 2 février 2015:

Rencontre culinaire

Le prochain rendez-vous se tiendra à la salle des fêtes à partir de 14h.

- Du 23 au 28 février :

Suite à l'accord de subvention, le changement des fenêtres de la classe de CP-CE1 se fera la première semaine des vacances de Février.



.....

A venir :

Chasse à l'œuf aux vacances de Pâques.

.....

Informations pratiques :



- Nouveaux horaires de la Poste :

A partir du 2 janvier 2015, votre agence postale communale de la Neuville-Roy vous accueille.

| | |
|-----------------|----------------------|
| <i>Lundi</i> | <i>Fermé</i> |
| <i>Mardi</i> | <i>09h00 – 11h30</i> |
| <i>Mercredi</i> | <i>16h00 – 19h00</i> |
| <i>Jeudi</i> | <i>09h00 – 11h30</i> |
| <i>Vendredi</i> | <i>14h00 – 17h00</i> |
| <i>Samedi</i> | <i>08h30 – 10h00</i> |
| <i>Dimanche</i> | <i>Fermé</i> |

